



Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 25 JANVIER 2018

Membres élus présents : Mmes Gautherat, Guillemain, Reimat, Poulain, Protain, Simon, Melieres ; MM. Gaignette, Guillemet, Mauuarin, Sauvage, Pichart, Kwene.

Membres élus représentés : Mmes Lavorata, Combes-Joret, Vezinat ; M. Nieddu.

Membres élus absents : Mmes Doue, Lakjaa, Arcos, ; MM. Mbengue, Hedoin, Odou, Vivien, Piot, Chatain.

Personnalités extérieures présentes : Mme Gérardin, Panetier ; MM. Cramet, Godron.

Personnalités extérieures représentées : M. Philibert.

Personnalités extérieures excusées : M. Houdelet.

Personnalités extérieures absentes : MM. Bohr, Blanckaert.

Invités - Vice-Doyens-Directeurs Adjoints (hors élus) absents : M. Estier, Rossi.

Invités - Responsables de départements excusés : M. Méreaux.

Invités - Responsables de départements absents : M. Lagoguey.

Invités - Personnels administratifs : Mmes Renez, Willeme, Francart.

Ordre du jour du Conseil de gestion du jeudi 25 janvier 2018.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil de gestion du 14 septembre 2017

2. Points d'informations.

- Dispositif « parcoursup » pour l'entrée en L.1.
- Sélection en master.
- Accréditation des formations.
- Campagne d'emplois.
- Statuts de la Faculté.

Questions financières

3. Budget 2018

4. Dotations pédagogiques.

Autres questions

5. Recensement des associations étudiantes de la Faculté.

6. Questions diverses.

Début de la séance à 9h10.

Adoption du procès-verbal du Conseil de gestion du 14 septembre 2017.

Le procès-verbal du Conseil de gestion du 14 septembre 2017 est adopté à l'unanimité (19 voix).

Points d'information

✓ Dispositif « parcoursup » pour l'entrée en L.1

Comme vous le savez sans doute, la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur des bacheliers est totalement modifiée : le dispositif informatique A.P.B. est remplacé par un nouveau dispositif dit « parcoursup ».

Du point de vue des lycéens, le calendrier de la procédure est le suivant :

- 15 janvier 2018 : ouverture de la plateforme d'admission parcoursup ;
- du 22 janvier au 13 mars 2018 : formulation des vœux (10 vœux maximum) sans classement ;
- jusqu'au 31 mars 2018 inclus : constitution des dossiers ;
- du 22 mai au 21 septembre 2018 inclus : accès aux décisions des établissements de formation.

Pour ce qui concerne la Faculté, les étapes sont les suivantes :

- saisie des caractéristiques des formations sur parcoursup

Ces caractéristiques sont définies pour chaque licence ; elles consistent principalement en quatre informations : le site (Reims ou Troyes pour ce qui nous concerne), les attendus, les capacités d'accueil, des éléments statistiques sur les étudiants inscrits dans la filière. Les attendus ont été définis par les conférences des doyens. Ces attendus définissent les compétences et connaissances nécessaires en vue d'une réussite dans la filière considérée. Les capacités d'accueil correspondent aux nombres de places proposées aux néo-bacheliers et aux candidats en réorientation (interne ou externe). Ces capacités sont l'objet d'une négociation entre les établissements et le rectorat. Les éléments statistiques ont été fournis par les services centraux et préalablement envoyés au conseil de gestion.

Traitement des candidatures

Pour chacun de ses vœux, le candidat devra produire une fiche « avenir » qui aura été établie sous la responsabilité de ses professeurs principaux et chefs d'établissement. Celle-ci reprendra les notes du candidat, son classement au sein de sa classe et une appréciation de l'équipe pédagogique sur différents critères. Au terme de la période de dépôt des vœux et de constitution des dossiers, les établissements établiront, sur proposition des responsables

de diplômes, une liste de critères qui permettront d'établir automatiquement un pré-classement de tous les candidats qui ont postulé pour une filière. Une commission se réunira alors pour ajuster éventuellement le classement établi de manière automatique. Ce travail pourra débuter à partir de début avril et devra être achevé au plus tard le 18 mai.

Publication des réponses

Les réponses aux candidats seront communiquées le 22 mai. Tous les candidats seront classés. Les premiers classés, dans la limite des capacités d'accueil, recevront un accord pour intégrer la formation ; les autres recevront un message d'attente indiquant qu'ils pourront être admis en cas de désistement des mieux classés. Les candidats recevront éventuellement d'autres réponses au fil de l'eau. Dès qu'ils auront reçu au moins deux réponses favorables, ils devront en choisir une, ce qui libérera automatiquement une place dans la filière qu'il n'auront pas choisie. Après la publication des résultats du baccalauréat, un nouveau classement sera opéré pour permettre aux étudiants en attente de remplacer d'éventuels candidats mieux classés mais qui n'auraient pas eu le diplôme.

Inscriptions administratives

Si tout se passe comme prévu, les inscriptions administratives pourront s'achever vers le 20 juillet comme l'an passé. Si, à cette date, les capacités d'accueil n'ont pas été atteintes, le rectorat aura la possibilité de proposer à des étudiants sans affectation d'intégrer les formations concernées.

En ce moment, le véritable enjeu est celui des capacités d'accueil. En effet, eu égard à la faiblesse de notre potentiel enseignant, la faculté ne parvient déjà pas à assurer tous les enseignements prévus par les maquettes. Une hausse des effectifs serait donc problématique.

A la rentrée 2017, la Faculté a accueilli 559 primo-entrants en L.1 soit une quasi stabilisation des effectifs par rapports à l'année dernière : 149 en A.E.S. à Reims, 98 en A.E.S. à Troyes, 166 en E.-G. et 146 en S.S.S. Cette stabilisation n'a pas amélioré la situation mais a évité qu'elle se dégrade encore. Pour la rentrée prochaine, si l'objectif reste d'assurer la totalité des enseignements, nous devrions fixer des capacités d'accueil proche des niveaux actuels. Pourtant, il semblerait que le rectorat envisage de fixer nos capacités à des niveaux bien plus élevés.

En résumé, des capacités à 200 par licence conduiraient à une hausse de 43% de nos effectifs (6 à 7 groupes de T.D. ; 1 300 H.T.D. ; 6,5 services d'E.C.), des capacités à 175 à une hausse de 25% de nos effectifs (3 à 4 groupes ; 700 H.T.D. ; 3,5 services d'E.C.). Nous ne pourrions l'assumer.

Pour finir, il est possible de se rassurer en imaginant qu'il n'est pas certain que les capacités seront atteintes. Mais, il est tout aussi envisageable qu'elles le soient ! En effet, si des capacités sont fixées par exemple à 200, cela signifie que le dispositif parcoursup enverra à 200 étudiants le message selon lequel ils sont acceptés ; ce qui sera une puissante incitation à s'inscrire, bien plus forte que s'ils recevaient un message d'attente.

✓ Sélection en master.

Pour la deuxième année, nous allons opérer la sélection à l'entrée en master. La procédure qui sera mise en place est similaire à celle de l'an passé :

- fixation de capacités d'accueil par parcours-types de master ;
- dématérialisation des candidatures ;
- traitement informatique des dossiers.

Deux ajustements viennent améliorer grandement le dispositif :

- à part les étudiants étrangers qui continueront à candidater via les procédures « études en France » ou « V.A. 13 », toutes les candidatures transiteront désormais par un applicatif unique ;
- les universités ont décidé d'harmoniser leurs calendriers de sélection aussi bien au niveau des dépôts de candidatures que du traitement des dossiers et de publication des résultats. Cela permettra, lorsqu'un candidat sera admis dans plusieurs formations et qu'il en choisira une, de libérer automatiquement une place dans les formations qu'il n'aura pas choisi.

Là encore, ces améliorations devraient permettre de clore les inscriptions fin juillet.

✓ Accréditation des formations.

Le processus d'accréditation entre dans sa dernière phase. Pratiquement, nous attendons trois informations cruciales :

- L'arrêté d'accréditation de la part du Ministère ; celui-ci ne devrait pas tarder à nous parvenir puisque le H.C.E.R.E.S. a remis ses évaluations au Ministère et que celui-ci a présenté sa proposition au C.N.E.S.E.R., qui l'a accepté. Pour ce qui nous concerne, nous serons probablement accrédités pour toutes nos mentions à l'exception du master Management des organisations du sanitaire et du social qui était demandé hors nomenclature.
- Nous attendons la validation des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances par la C.F.V.U. Celles-ci l'ont été pour les licences et les licences professionnelles lors d'une réunion qui s'est tenue en décembre. À cette occasion, les propositions des équipes ont été appréciées comme étant de qualité. Par rapport aux projets initiaux, seuls quelques ajustements de structure et/ou de volume horaires ont été demandés. La première réunion de la C.F.V.U. concernant les masters est prévue mardi 23 janvier. Quelques ajustements sont là encore à prévoir sur plusieurs masters. En revanche, des réunions préparatoires ont permis d'identifier plusieurs difficultés sur certaines mentions. Les responsables en ont été informés et nous travaillons à trouver des solutions.
- Nous discutons enfin avec la présidence des ouvertures de parcours de formation à la rentrée prochaine. C'est à cette occasion que nous est posée la question de la soutenabilité de notre offre. En effet, la charge d'enseignement induite par l'offre de formation au niveau master est en forte hausse. Ce qui, étant donné les difficultés que rencontre déjà la Faculté pour couvrir sa charge d'enseignement actuelle, pose nécessairement la question de l'ouverture de nouveaux parcours de formations. Mais, il est tout aussi envisageable que ferment des parcours existants ; en effet, l'antériorité n'est pas le seul critère à prendre en compte et nous sommes interrogés quant à l'opportunité de maintenir plusieurs formations à l'attractivité et à l'insertion

appréciées comme très relatives. Ces discussions avec la présidence s'achèveront au plus tard fin janvier avec la publication de la liste des parcours-types autorisés à ouvrir.

✓ Campagne d'emplois.

Cette année encore, la campagne d'emplois a été fortement contrainte au niveau de l'établissement par les nécessités de la mise en œuvre du plan de rétablissement de l'équilibre financier.

Pour ce qui concerne les B.I.A.T.S.S., la présidence s'est fixée comme objectif la réduction de la précarité ; c'est également un objectif prioritaire pour la Faculté. Ce qui explique que nous n'ayons pas centré nos demandes sur la création de nouveaux emplois mais l'ouverture de concours accessibles aux personnels contractuels. Au final, le Conseil d'administration a proposé d'autoriser l'ouverture d'un concours interne de catégorie B au sein du service de la scolarité. Par ailleurs, il sera proposé à un personnel éligible de postuler à une ouverture de concours dans le cadre du dispositif Sauvadet. Ces concours ont prioritairement comme objet de permettre aux personnels contractuels de la Faculté d'intégrer la fonction publique. Nous allons donc décider de l'ouverture effective de ces deux concours après avoir mesuré la capacité des personnels à s'y présenter et à les réussir. Concernant les enseignants, le Conseil d'administration a adopté une première campagne très réduite, susceptible toutefois d'être complétée selon les résultats financiers de l'exercice 2017. Pour ce qui concerne la Faculté, le Conseil d'administration a d'ores et déjà décidé de l'ouverture de deux concours : un concours de PR.AG. en économie-gestion sur un profil pédagogie « management – préparation aux concours » et un concours de maître de conférence en section 19 sur un profil pédagogie « Intervention et développement social » et un profil recherche « développement durable – bioéconomie ».

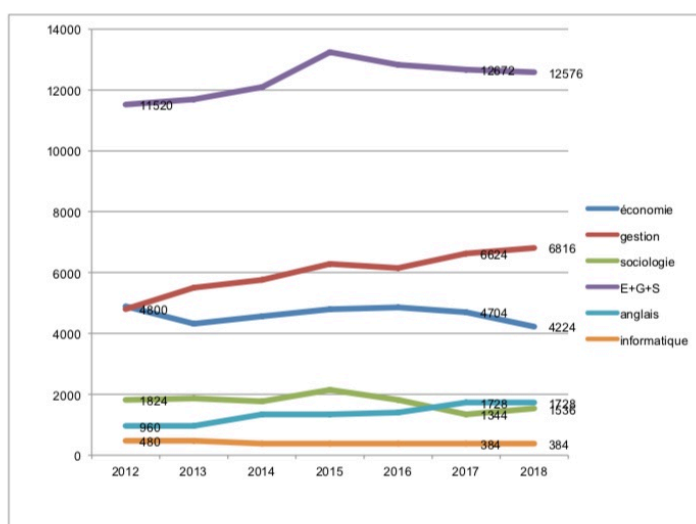
- L'ouverture d'un concours de PR.AG. sur un profil pédagogie « management – préparation aux concours » était devenu indispensable sauf à décider d'abandonner nos préparations aux concours de l'enseignement. En effet, depuis maintenant trois ans, ces préparations étaient animées par une collègue en situation précaire puisqu'en « délégation rectorale ». En clair, il s'agissait d'un personnel du second degré (lycée) détaché à titre temporaire à la Faculté. Les perspectives ouvertes par l'accréditation en matière de concours imposaient de stabiliser sa situation.
- La présidence nous a informé que, concernant la Faculté et dans un premier temps, une seule demande de recrutement d'enseignant-chercheur serait examinée par le Conseil d'administration. Par ailleurs, il nous a été précisé que le profil recherche, que nous avons proposé de laisser libre, serait centré sur la bioéconomie, axe prioritaire pour l'établissement. Dans ces conditions, les choix de la section et du profil pédagogie ont résulté de la confrontation de trois éléments : les besoins du laboratoire R.E.G.A.R.D.S., les besoins en terme d'enseignement, le vivier de candidats potentiels. L'argument décisif a été les besoins en matière d'enseignants : ainsi, depuis le début de l'année universitaire, c'est en sociologie que nous rencontrons le plus de difficultés à pourvoir les enseignements. Au total, en dépit du recours massif aux heures complémentaires et à des chargés d'enseignements vacataires, rien qu'au premier semestre, ce sont près de 250 heures d'enseignement qui n'ont soit pas commencé soit commencé très en retard faute d'enseignants. Et encore, parce que nous avons modifié plusieurs contenus de cours (suppression des enseignements de sociologie politique en L.3 A.E.S. à Reims et Troyes notamment) et parce que nous avons fait appel à la bonne volonté de collègues non spécialistes.

Ce choix, réalisé conjointement avec le laboratoire R.E.G.A.R.D.S. et avec la présidence, a été difficile tant les besoins sont nombreux et dans toutes les disciplines : ainsi nous rencontrons également des difficultés majeures en économie et en finance au point de n'être toujours pas en mesure de garantir les maquettes en L.3 A.E.S. parcours « économie et société » et en master « banque-finance ». C'est pourquoi la Faculté a souhaité assortir les discussions à des engagements complémentaires : concernant les filières en sciences sanitaires et sociales, nous avons demandé que soit examinée la possibilité de recruter sur un statut de PR.AG. un enseignant spécifiquement en charge des enseignements de méthodologie, des suivis de stages et du suivi des stagiaires de formation continue ; concernant les spécialistes en G.R.H., nous avons demandé que soit garanti l'ouverture d'au moins un support d'A.T.E.R. à la rentrée prochaine et que, en plus du potentiel actuel, soient recrutés dans les deux ans à venir un maître de conférence et un professeur des universités ; les contrats arrivant à échéance, nous avons également demandé que soient renouvelés tous les supports de P.A.S.T. sachant que le profil de l'un deux serait réorienté vers les métiers de la banque ; nous avons également demandé la création d'un nouveau support de P.A.S.T. sur un profil « contrôle industriel » ; nous avons enfin demandé à ce qu'ouvre au plus vite un concours de P.U. en économie et que soient pris en compte les nombreux départs d'économistes que nous enregistrons déjà (3 l'an prochain) et ne vont que s'amplifier.

Au final, peut-on se satisfaire de cette campagne, même assortie de discussions sur des demandes complémentaires ? A l'évidence non. Et pour deux raisons.

Tout d'abord, du point de vue de la Faculté, cette campagne d'emploi contredit les promesses de redéploiement qui étaient annoncées. Ainsi, pour la première fois depuis 2012, la Faculté S.E.S.G. est l'une des composantes les moins dotées de l'établissement. Pire encore, alors même que toutes les instances (H.C.E.R.E.S. et D.G.E.S.I.P. en tête) alertent sur l'extrême faiblesse du taux d'encadrement dans nos disciplines, en l'état des décisions, pour la troisième année consécutive le potentiel enseignant de la Faculté en économie-gestion-sociologie se réduira à la rentrée 2018.

Evolution du potentiel enseignant de la Faculté S.E.S.G.
Hors contrat doctoraux ; y compris enseignants contractuels, P.A.S.T. et A.T.E.R.
Pour la rentrée 2018 : hypothèse d'un renouvellement à l'identique des supports d'enseignants non titulaires



Ensuite, parce que la situation serait supportable, à la rigueur, en escomptant qu'avec la sortie du P.R.E.F. l'établissement disposera de nouvelles marges de manœuvre et pourra ainsi, à l'avenir, procéder aux redéploiements nécessaires. Sauf qu'il est peu probable que la situation globale de l'établissement s'améliore. Il faudrait pour cela que la charge d'enseignement globale se réduise, ce qui permettrait de dégager de nouvelles ressources

financières. C'était la proposition présidentielle initiale, celle qui devait structurer le projet d'accréditation. Mais le cadrage élaboré à cet effet n'a pas toujours été respecté. Les équipes de S.E.S.G. l'ont respecté, à l'heure près ! Mais pas d'autres composantes. Au final, la charge d'enseignement ne se réduira donc pas, ce qui ne libérera pas de ressources et les campagnes d'emplois à venir resteront malingres. Cette perspective inquiète-t-elle les autres composantes ? Pas celles dont les potentiels sont importants. En effet, sans compter leur capacité à peser sur les décisions de l'établissement, le fait que seule la moitié ou les trois-quarts des postes soient renouvelés n'a que peu d'impact sur des collectifs enseignants pléthoriques. En revanche, nous savons tous que la perte d'un collègue suffit parfois en S.E.S.G. à déstabiliser une filière.

Il n'y a donc pas de quoi se satisfaire des décisions récentes. On doit évidemment mesurer la difficulté à élaborer une campagne d'emplois ; qui plus est dans un contexte de restrictions budgétaires. On peut de même comprendre, à la rigueur, qu'il nous faille attendre encore. Reste qu'il manque encore et toujours un engagement ferme de la présidence quant à sa volonté de soutenir la Faculté S.E.S.G. Parce qu'elle est structurellement mal dotée, qu'elle n'est pas dispendieuse des moyens qui lui sont accordés, qu'elle propose des formations de qualités attestées par l'insertion de ses diplômés ; mais surtout parce que son action s'inscrit pleinement dans les perspectives stratégiques de l'établissement et notamment le déploiement sur les masters, l'international et le sud de la région.

Le Doyen a demandé au Président d'accepter de ré-ouvrir les négociations afin que soit complétée la campagne d'emploi de sorte à renforcer notre potentiel dès la rentrée prochaine. Il n'a, pour l'heure, obtenu que la garantie d'une réunion d'ici fin janvier.

✓ Statuts de la Faculté.

Un groupe de travail s'est réuni pour élaborer une proposition de refonte des statuts susceptible d'être présentée au Conseil dans les plus brefs délais. En raison de la finalisation de l'accréditation, les travaux de ce groupe de travail ont été suspendus et ne reprendront que début février. Le Conseil délibérera donc sur les nouveaux statuts d'ici le mois de mars prochain.

Budget 2018

Une première version du budget 2018 a été présentée au Conseil de gestion le 9 novembre dernier. La proposition budgétaire avait été élaborée suite à des arbitrages présidentiels qui conduisaient, après prise en compte des charges inéluctables, à une réduction de l'ordre de 15% des ressources disponibles. Ce qui signifiait, dans la mesure où nous n'engageons jamais de dépenses somptuaires, à une réduction de l'ordre de 30% des moyens consacrés aux actions à caractère pédagogique. Cette proposition avait été refusée par les conseillers. Après discussion avec l'ensemble des composantes, la présidence a procédé à de nouveaux arbitrages. Ceux-ci nous sont nettement moins défavorables et laissent augurer de la possibilité de maintenir nos moyens d'action à leurs niveaux antérieurs. Une nouvelle proposition budgétaire pour l'année 2018 établie suite à ces nouveaux arbitrages a été préalablement envoyée au conseil de gestion.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle qu'un budget se construit avec 3 enveloppes (**investissement, fonctionnement, masse salariale**). Il précise qu'il est prévu des dépenses d'investissement de 40 000 euros et qu'elles seront autofinancées. La Présidence est d'ailleurs d'accord avec cette prévision, en effet, il est rare que celle-ci finance les investissements des composantes. Concernant le fonctionnement, la Faculté aura ses ressources propres et les fonds de la Présidence pour un total de 161 305€. Enfin, pour l'enveloppe de la masse salariale, la nouveauté réside dans le fait que les dépenses engagées pour les salaires des vacataires seront payées par la Présidence.

Le Doyen prévoit également, sur ce budget, des dépenses pour le développement des relations internationales et pour les activités de recherche. Il précise que la politique de la Faculté concernant les R.I. se concentrera sur les grosses opérations (partenariats).

Résultats du vote du conseil de gestion

La proposition budgétaire pour l'année 2018 est adoptée à l'unanimité (20 votants).

Dotations pédagogiques

Les dotations pédagogiques attribuées à chaque mention de diplôme sont susceptibles de leur permettre de financer en toute autonomie des projets et actions à caractère pédagogique.

En raison de la mise en œuvre de la nouvelle accréditation et de l'éventuelle restructuration des instances intermédiaires de la Faculté (instituts, départements, ...), il est proposé que ne soit attribuée qu'une part de la dotation globale prévue au budget. Nous attribuerons le reste lorsque nous connaissons la structure définitive de notre offre de formation pour la rentrée 2018 et la nouvelle structuration administrative.

Il est proposé de répartir 20 000 euros sur les 50 000 prévus au budget. Ceci, comme habituellement, de la manière suivante :

- les départements et les licences professionnelles disposeront d'un fixe,
- la dotation pour les Licences et Masters sera calculée en fonction de deux critères, la structure du diplôme et l'effectif étudiant ;
- priorité sera accordée aux Masters par un triplement de leur pondération.

Au final, après calculs, la proposition de ventilation est la suivante :

	dotation 2017	dotation 2018
Département d'économie	2500	1250
Département de gestion	2500	1250
Département des langues	2500	1250
Institut rémois de gestion	1500	750
Licence professionnelle intervention sociale	1000	500
Licence professionnelle management des P.M.E	1000	500
Licence professionnelle A.G.E.E.S.	1000	500
Licence A.E.S.	3000	1530
Licence économie-gestion	2900	1440
Licence sciences sanitaires et sociales	1700	880
Master A.E.S.	3100	1450
Master économie appliquée	2800	1480
Master management	8100	4040
Master finance-contrôle-comptabilité	6400	3180

Résultats du vote du conseil de gestion

La proposition est adoptée à l'unanimité (19 votants)

Recensement des associations étudiantes de la Faculté

La mise en œuvre de la nouvelle accréditation aura comme conséquence une restructuration des associations étudiantes de filières. Il est proposé qu'à cette occasion la Faculté réalise un recensement de l'ensemble des associations qui souhaitent faire état de leur rattachement à la Faculté.

Dans un premier temps, il est envisagé un appel à candidature auprès des associations actuellement recensées par le bureau de la vie étudiante. Les associations candidates devront présenter leur objet, leur organisation et leur activité qui seront examinées par le Conseil de gestion.

Les associations retenues engageront alors des discussions avec les instances de la Faculté afin de réfléchir aux conditions qui permettraient aux uns et aux autres d'atteindre leurs objectifs communs. Au final, il est envisagé que chaque association établisse un contrat avec la Faculté ; contrat qui régira la mise en œuvre des obligations respectives de la Faculté (en terme notamment de mise à disposition de moyen) et de la structure (en terme de représentation notamment).

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Thomas Pichart considère qu'il n'est pas normal que l'on recense toutes les associations alors que certaines n'ont pas signé la Charte de l'URCA et qui ne sont pas recensées par le B.V.E..

Le Doyen répond que le conseil de gestion « filtrera » les associations qui répondront à l'appel à candidature.

Résultats du vote du conseil de gestion

La proposition est adoptée à l'unanimité (19 votants).

Questions diverses

Martine Guillemain souhaiterait intervenir sur la durée des stages. En effet, leur durée a dû être modifié afin de se terminer à la fin du mois d'août ; or beaucoup d'entreprises souhaitent pouvoir faire durer les stages au-delà de cette date.

Le Doyen répond qu'il y a une dérogation pour cette année et que les stages et leurs soutenances doivent être terminés à la fin du mois de septembre.

Le Doyen indique que c'est le dernier conseil de gestion de **Jean-Matthieu Sauvage** ; en effet, à partir du mois de février, il intégrera la Faculté de Droit et de Science Politique en qualité d'assistant de direction.

La séance est levée à 12h30.

Reims, le 25 janvier 2018

Le Doyen de la Faculté, Antonin GAIGNETTE